

SAINT-WITZ



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville  
COMMUNE DE SAINT-WITZ

## ARRETE DU MAIRE TEMPORAIRE

Portant permission de stationner sur le domaine public et réglementation temporaire de circulation et de stationnement des véhicules

Parking Centre Commercial – Bus de l'Initiative

Le Maire de SAINT-WITZ,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1, L. 2215-5 ;

VU le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants, L.2125-1 et suivants, R. 2122-1 et suivants et R.2125-2 ; L.3111.1 ;

VU le code de la route et notamment l'article L. 130-4, L.325-1, L.411-1, R.110-1, R.411-1 et R.417-9 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2, R.113-1 et suivants ;

VU la loi 82.213 du 2 Mars 1982, modifiée et complétée par la loi du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application, notamment la Circulaire du 22 Juillet 1982 ;

VU l'Instruction Interministérielle du 22 Octobre 1963 sur les signalisations routières, modifiée par les Arrêtés du 24 Novembre 1967, du 17 Octobre 1968, du 23 Juillet 1970, du 8 Mars 1971, du 27 Mars 1973, du 30 Octobre 1973, des 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974, des 6 et 7 Juin 1977, du 13 Décembre 1979 par Circulaire n° 68.103 du 30 Octobre 1968, 73.210 du 5 Décembre 1973, 79.48 du 25 Mai 1979 par l'Arrêté Interministériel du 22 Septembre 1981, par l'Instruction Ministérielle du 23 Septembre 1981, par l'Arrêté Interministériel du 19 Janvier 1982 ;

VU la demande de l'association « CREATIF » représentée par Monsieur Mohamed EL MAZROUI, Directeur, en date du 29 septembre 2025, demeurant au 12 rue Van Gogh à GARGES-LES-GONESSE (95140) pour l'organisation d'une journée de sensibilisation le jeudi 20 novembre 2025 de 9h30 à 11h30, sur le parking du centre commercial au 34 rue du Haut de Senlis ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** « Le Bus de l'Initiative » de type Renault Master casse est autorisé à stationner sur le parking du Centre Commercial le jeudi 20 novembre 2025 de 9h30 à 11h30.

**ARTICLE 2 :** Un passage devra être facilité en cas d'intervention des services de secours.

**ARTICLE 3 :** L'association CREATIVE sera chargée de veiller au bon déroulement de cette journée.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Fosses,
- Monsieur le Commandant du centre de secours de Surveilliers,
- Police Municipale de Saint-Witz,
- L'association CREATIVE,

Chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à SAINT-WITZ, le 29 septembre 2025

Le Maire,  
Frédéric MOIZARD

Le Maire: certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.